



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
VERNIS ANTAC**

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

	
<b>1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE</b>	
1.1 Identification de la substance ou de la préparation	<b>VERNIS ANTAC</b>
1.2 Utilisation de la substance/préparation	VERNIS BITUMINEUX
1.3 Code du produit	1582010 (bidon 5l) – 1582015 (bidon 30l)
1.4 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.5 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
<b>2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>	
2.1 Nom de la préparation	VERNIS ANTAC
2.2 Description de la préparation	Solution homogène de bitume et solvants pétroliers
2.3 Composants contribuant aux danger	• xylène - N° Id: 601-022-00-9 - N° CAS: 1330-20-7 - N° CE: 215-535-7 Conc. pds.(%): 40 < C ≤ 50 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
<b>3 IDENTIFICATION DES DANGERS</b>	
3.1 Principaux dangers	Facilement inflammable. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Irritant pour la peau.
3.2 Risques spécifiques	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. Attaque de nombreux plastiques.
<b>4 PREMIERS SECOURS</b>	
4.1 Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4.2 Inhalation	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.
4.3 Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4.4 Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
4.5 Ingestion	NE PAS faire vomir. - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à l'hôpital ou chez le médecin.
<b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>	
5.1 Moyens d'extinction	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), eau pulvérisée, sable, terre.
5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau.
5.3 Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5.4 Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Danger d'explosion des vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO <sub>2</sub> ) et fumées. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5.5 Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

<b>6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>	
6.1 Précautions individuelles	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Etre vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6.3 Méthode(s) de nettoyage	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
<b>7 MANIPULATION ET STOCKAGE</b>	
7.1 Manipulation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Précautions</li> <li>▪ Mesure(s) d'ordre technique:</li> <li>▪ Conseil(s) d'utilisation(s):</li> </ul>	<p>Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8 ). Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Éviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.</p>
7.2 Stockage	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Précautions</li> <li>▪ Mesure(s) d'ordre technique:</li> <li>▪ Condition(s) de stockage:</li> <li>▪ Matière(s) incompatible(s) à éloigner:</li> <li>▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:</li> <li>▪ Matériaux d'emballage non adaptés:</li> </ul>	<p>Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé. Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes. acier inoxydable, acier doux.</p> <p>Eviter certains plastiques solubles dans le produit. - caoutchoucs - aluminium</p>
<b>8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b>	
8.1 Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8.2 Valeurs limites d'exposition	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limite(s) d'exposition:</li> </ul>	• xylène :VME ppm = 50 - VME mg/m <sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 442
8.3 Contrôles de l'exposition	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Protection respiratoire:</li> <li>▪ Protection des mains:</li> <li>▪ Protection de la peau:</li> <li>▪ Protection des yeux:</li> </ul>	<p>En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (appareil respiratoire avec filtre A ) gants en caoutchouc nitrile tablier et bottes résistants aux solvants lunettes de sécurité ou écran facial</p>
8.4 Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
<b>9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
9.1 Informations générales	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspect</li> <li>▪ Couleur:</li> <li>▪ Odeur:</li> </ul>	<p>Liquide visqueux noir Hydrocarbure</p>
9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PH:</li> <li>▪ Point / intervalle d'ébullition:</li> <li>▪ Point d'éclair:</li> <li>▪ Limites d'explosivité:</li> <li>▪ Densité relative (eau = 1):</li> <li>▪ Viscosité:</li> <li>▪ Hydrosolubilité:</li> <li>▪ Liposolubilité:</li> <li>▪ Solubilité aux solvants:</li> </ul>	<p>Non applicable. Non déterminé. 23°C Non déterminé. 0,96 kg/l (20°C) Pseudo-viscosité à 25°C - Coupe Ford n° 4 : 15 à 30 s insoluble partiellement soluble soluble dans la plupart des solvants organiques</p>
<b>10 STABILITE ET REACTIVITE</b>	
10.1 Condition(s) à éviter	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10.2 Matière(s) à éviter	PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10.3 Matières à éviter	Eviter certains plastiques solubles dans le produit. Réagit violemment au contact de : acides forts, bases fortes, substances comburantes, aldéhydes.
10.4 Produit(s) de décomposition dangereux	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.
<b>11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>	
11.1 Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
11.2 Toxicité aiguë	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inhalation:</li> <li>▪ Contact avec la peau:</li> <li>▪ Contact avec les yeux:</li> <li>▪ Ingestion:</li> <li>▪ Sensibilisation:</li> <li>▪ Effet(s) spécifique(s):</li> </ul>	<p>Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.</p>
<b>12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>	
12.1 Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.
12.3 Ecotoxicité / Effets sur l'environnement:	faible
12.4 Effets nocifs divers	
<b>13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b>	
13.1 Déchets / produits non utilisés:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse
13.2 Emballages contaminés:	Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.
13.3 Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: France: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques
<b>14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
14.1 Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14.2 Numéro UN	1263
14.3 Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nom d'envoi exact:</li> <li>▪ Classe de danger:</li> <li>▪ Groupe d'emballage:</li> <li>▪ Code TREM-CARD:</li> <li>▪ Etiquettes ADR/RID:</li> <li>▪ Code danger:</li> <li>▪ Code de classification et dispositions spéciales:</li> <li>▪ Instructions d'emballage:</li> </ul>	<p>PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) 3 III 3 - 30 3 30 F1 163 640E 650 P001 IBC03 R001 -/- PP1</p>
14.4 Voies Maritimes : IMDG	

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nom d'envoi exact:</li> <li>▪ Classe:</li> <li>▪ Groupe d'emballage:</li> <li>▪ Polluant marin</li> <li>▪ N° FS :</li> <li>▪ Etiquette(s) IMDG :</li> <li>▪ Instructions d'emballage :</li> </ul>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) 3 III Non F-E, S-E 3 P001 LP01 -/- PP1
14.5 Voies aériennes ICAO/IATA (air) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nom d'envoi exact :</li> <li>▪ ICAO/IATA classe :</li> <li>▪ Etiquettes ICAO/IATA:</li> <li>▪ Groupe d'emballage :</li> <li>▪ Avis ou remarques importantes:</li> </ul>	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) 3 3 III Aéronef passager et cargo
<b>15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>	
15.1 Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
15.2 N° CE:	Non applicable.
15.3 Contient:	• xylène
15.4 Symbole(s):	Xn - Nocif 
15.5 Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. 38 Irritant pour la peau.
15.6 Phrase(s) S:	9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 25 Éviter le contact avec les yeux. 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout. 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. 43 En cas d'incendie, utiliser un extincteur à mousse ou à poudre, ne pas utiliser d'eau. 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
15.7 Avis ou remarques importantes	Tableau des maladies professionnelles (F) N° 4 bis, N° 84 Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.
<b>16 AUTRES INFORMATIONS</b>	
16.1 Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
16.2 Avis ou remarques importantes:	Rubrique n° 2 : Phrase(s) R R10 Inflammable. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R38 Irritant pour la peau. Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16.3 Utilisation de la substance/préparation	VERNIS BITUMINEUX
16.4 Restriction(s) d'emploi recommandée(s)	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16.5 Historique <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date de la première édition:</li> <li>▪ Date de la dernière révision</li> <li>▪ Version:</li> <li>▪ Réalisé par:</li> </ul>	01/02/10 10/03/10 1 P. GAUVIN